



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil général
du mardi 27 avril 2010, à 20h30, au Centre polyvalent du Bugnon,
sous la présidence de Monsieur Yvan Monard, Président.**

Monsieur le Président Yvan Monard ouvre cette séance ordinaire du mardi 27 avril 2010, souhaite la bienvenue et plus particulièrement à Madame Corinne Maire, qui participe pour la première fois à une séance du Conseil général. Monsieur le Président Yvan Monard passe ensuite la parole à l'administrateur communal pour l'appel.

L'appel permet de constater la présence du Conseil communal au complet, de l'administrateur communal et de ses adjoints ainsi que 25 Conseillers généraux.

Absente excusée
Fabienne Benoit

Absent non excusé
Martial Roulet

Monsieur le Président Yvan Monard constate que l'ordre du jour tel qu'il a été envoyé est accepté :

1. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 février 2010,
2. Rapport d'information relatif aux principales modifications imposées par HarmoS,
3. Comptes de l'exercice 2009,
4. Nomination du bureau du Conseil général.

1. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 février 2010

Monsieur le Président Yvan Monard ouvre la discussion concernant ce procès-verbal et constate qu'aucune remarque n'est formulée.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité, soit par 24 voix.

2. Rapport d'information relatif aux principales modifications imposées par HarmoS

Après avoir signalé qu'étant donné qu'il s'agit d'un rapport d'information, il n'y aura pas de vote, **Monsieur le Président Yvan Monard** ouvre la discussion générale.

En relation avec le point n°10 du rapport d'information (devoirs surveillés), **Monsieur Laurent Jeanneret** indique avoir reçu un tout-ménage à ce sujet dans le but de trouver des personnes pour cette surveillance. Monsieur Laurent Jeanneret estime que les mamans sont influencées à aller travailler ailleurs. Il estime également anormal de donner fr. 5.-/leçon aux personnes qui surveillent les devoirs.

Monsieur José Chopard indique que les devoirs surveillés existent depuis longtemps aux Ponts-de-Martel, mais se faisaient de moins en moins car il n'y avait finalement plus qu'une seule dame

qui s'en occupait. L'idée des devoirs surveillés est de se dire qu'il y a des enfants dans la commune qui ont besoin de quelqu'un pour faire leurs devoirs, parce que les parents, peut-être, ne peuvent pas s'en occuper. Peut-être pour une question de langue par exemple, ou alors parce que les parents travaillent... Monsieur José Chopard pense qu'il est important de venir en aide à ces enfants. L'idée, pour les personnes qui surveilleraient ces devoirs, est en fait de faire du bénévolat. Le but n'est pas qu'ils deviennent riches avec cela. Le but est de se rendre compte qu'il serait bien d'aider certains enfants à faire leurs devoirs. Si ce n'est pas gratuit et qu'il a été décidé de continuer de donner fr. 5.-/leçon, c'est dans le but que ce ne soit pas un dû pour la famille de l'enfant. Si cette structure ne convient pas aux parents, il en existe d'autres. Il y a par exemple des enseignants qui donnent des leçons supplémentaires, mais à d'autres tarifs. Les devoirs surveillés sont là pour essayer de donner un petit coup de mains à certains enfants. Selon l'inspectrice cantonale, cela se fait dans beaucoup d'autres communes.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Yvan Monard** remercie le Conseil communal pour ce rapport.

3. Comptes de l'exercice 2009

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Monsieur le Président Yvan Monard** ouvre la discussion générale concernant le rapport du Conseil communal dans un premier temps.

Ce rapport ne suscitant aucune remarque, **Monsieur le Président Yvan Monard** donne la parole à Monsieur Michel Richard pour le parcours des différents chapitres.

0. Administration : excédent de charge de fr. 450'981.74

1. Sécurité publique : excédent de charges de fr. 161'526.50

2. Enseignement : excédent de charges de fr. 1'336'175.85

3. Culture – Loisirs – Sports : excédent de charges de fr. 185'804.04

Au nom du Parti démocratique indépendant, **Monsieur Jean-Marc Robert** se demande s'il ne serait pas possible de solliciter l'armée suisse pour amortir légèrement les frais occasionnés par le chauffage et l'électricité des locaux. Pourquoi ne pas demander s'il ne serait pas possible de faire venir quelques cours de répétition ou autres, étant donné que les aménagements extérieurs tels que parcs, forêts, ... s'y prêtent bien. Les commerçants locaux ne seraient également pas contre un revenu supplémentaire.

Monsieur Didier Germain estime que cette idée mérite d'être traitée et suivie. Il rappelle cependant qu'en son temps, l'armée venait régulièrement aux Ponts-de-Martel et cantonnait dans les abris du Bugnon et au Cerf. Lors d'une restructuration de l'armée, il avait été annoncé qu'ils ne viendraient plus dans notre région. Monsieur Didier Germain se dit tout à fait prêt à relancer cette idée.

Monsieur Michel Richard précise que si l'armée revenait aux Ponts-de-Martel, ce n'est pas le chapitre Culture - Loisirs – Sports qui serait influencé mais le chapitre de la sécurité publique, section Défense nationale et militaire.

4. Santé : excédent de charges de fr. 47'850.35

5. Prévoyance sociale : excédent de charges de fr. 443'226.00

6. Trafic : excédent de charges de fr. 597'261.60

7. Environnement : excédent de charges de fr. 43'105.95

Constatant les importants frais d'achat d'eau, **Monsieur Gian Carlo Frosio** aimeraient connaître les travaux en cours et à venir sur le réseau d'eau des Ponts-de-Martel.

Monsieur Jean-Maurice Calame confirme que comme 2003 et 2005, l'année passée était catastrophique au niveau de l'eau. A l'heure actuelle, il s'avère qu'une période d'étiage est à nouveau présente, puisque les sources fournissent actuellement 20 litres/minute, alors que les besoins du village sont de 300 litres/minute.

Au niveau du réseau, un taux de 25% de fuites avait été atteint, ce qui est bien puisqu'un bon réseau présente 15% de fuites. Ce taux est remonté d'année en année pour atteindre 40% l'année passée, ce qui est énorme. Monsieur Jean-Maurice Calame indique que les grandes fuites sont très facilement visibles, au contraire des petites qui sont très difficiles à cerner. Le mois prochain, avec la collaboration de Viteos, 50 capteurs seront posés dans le village (et 20 dans les alentours par la suite) afin de connaître l'emplacement d'éventuelles fuites. Cette analyse coûtera environ fr. 5'000.- et il y aura lieu de réparer par la suite les éventuelles fuites détectées. Monsieur Jean-Maurice Calame estime cette étude importante pour éviter d'acheter de l'eau pour la mettre dans le terrain. Pour information, il précise que la majeure partie du réseau d'eau aura 100 ans l'année prochaine.

Une seconde mesure concerne les captages qui ne sont pas en très bon état. Là aussi, il y a des pertes d'eau entre les chambres et les drainages de certaines sources n'ont jamais été nettoyés. Monsieur Jean-Maurice Calame s'est encore rendu sur place aujourd'hui avec des spécialistes de Viteos afin d'obtenir des conseils. Des idées ont été émises, dont notamment l'exploitation de ressources en eau qui ne l'ont jamais été. Il en découlera certainement une importante demande de crédit afin d'essayer de tirer le maximum de ces sources.

Les discussions avec les agriculteurs concernés par la mise sous protection des sources ont abouties en partie. Une grosse moitié des zones S1 seront protégées, ce qui coûtera environ fr. 2'000.-/année à la commune. Elles seront ainsi inaccessibles au bétail. Des dérogations ont été établies pour les zones S2.

Les appareils de détection et d'amélioration de la qualité de l'eau ont été installés l'année passée et fonctionnent à satisfaction. A un moment donné, lorsqu'il n'y avait plus d'eau, ces appareils ont été salis et leur fonctionnement a été perturbé. Pendant longtemps, le Conseil communal a cru que l'eau n'était pas consommable, alors que cette situation a été résolue par le nettoyage des appareils.

Dans les grands projets, Monsieur Jean-Maurice Calame cite une étude qui a été réalisée pour améliorer les débits et pressions à Martel-Dernier, important notamment pour la défense contre les incendies. Le petit réservoir serait alors supprimé et les travaux avoisineraient fr. 60'000.-, subventions de 20% non comprises. Une seconde étude a été réalisée concernant la réfection du grand réservoir qui donne des signes de fatigue. Les travaux ont été estimés entre fr. 100'000.- et fr. 120'000.-. Monsieur Jean-Maurice Calame annonce encore que l'automatisation du réseau d'eau reviendrait à environ fr. 130'000.- d'investissement, alors que l'étude pour le bouclage des réseaux d'eaux des Ponts-de-Martel et de La Sagne est en cours. Effectivement, cela éviterait un bras mort à Petit-Martel, car ce n'est pas bon lorsque l'eau ne circule pas. Il manque 800m entre les deux réseaux et il serait alors possible que La Sagne alimente Les Ponts-de-Martel lors de certaines périodes d'étiage.

Monsieur Jean-Maurice Calame indique qu'un plan directeur est en train de se faire, dont les priorités sont les fuites et les sources, puis tous les projets précités. De plus, le résultat du procès en cours contre Sif-Groutbor devrait être connu l'année prochaine. Le Conseil communal est optimiste sur l'issue de ce dernier.

8. Economie publique : excédent de recettes de fr. 66'465.65

9. Finances et impôts : excédent de recettes de fr. 3'228'254.83

Lors du passage en revue des comptes du bilan, **Monsieur Didier Germain** indique qu'une erreur s'est glissée dans le tirage des exemplaires destinés aux Conseillers généraux. Effectivement, des sous-comptes avec des noms de personnes apparaissent, ce qui n'aurait pas dû se produire et qui est issu d'une erreur de l'administration qui ne se reproduira plus à l'avenir.

En fin de lecture des comptes, **Monsieur le Président Yvan Monard** remercie Michel Richard pour cette lecture et lui souhaite une très bonne retraite.

Constatant que la parole n'est plus demandée, **Monsieur le Président Yvan Monard** donne la parole à Monsieur Jean-Paul Cruchaud, secrétaire de la Commission financière, pour lecture du rapport de la-dite commission.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Yvan Monard** soumet l'arrêté au vote.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, soit par 24 voix.

Concernant la gestion des comptes 2009 par le Conseil communal, **Monsieur Yvan Botteron**, estime qu'il ne s'en est pas si mal sorti, considérant que l'année 2009 a été une année de crise. Il ose espérer que l'année 2010, avec les premiers frémissements de reprise, sera une année pas si mauvaise que cela. Au niveau de l'aspect yo-yo d'une année à l'autre de la péréquation, la Commission de la péréquation est très attentive à cet élément. Cette Commission essaiera de trouver une solution afin que les communes n'aient pas à naviguer à vue d'un exercice à l'autre. Pour revenir aux comptes 2009 de la commune des Ponts-de-Martel, la gestion de la crise relative à l'école secondaire a particulièrement satisfait Monsieur Yvan Botteron. Cette gestion est l'exemple même de ce qui doit être fait et ce qu'il est possible de faire en matière de collaboration avec les autorités cantonales. Il s'agissait d'un dossier peu évident et pour lequel les autorités communales s'en sont très bien sorties. Monsieur Yvan Botteron salue la vision du Conseil communal en incluant également l'extension de la zone à bâtir aux Prises. Monsieur Yvan Botteron remercie d'une part l'administration communale pour la gestion quotidienne d'un certain nombre de tâches et salue le départ à la retraite de Monsieur Michel Richard qui a donné énormément d'années à notre commune. Monsieur Yvan Botteron lui souhaite une excellente retraite et souhaite la bienvenue à sa remplaçante. Monsieur Yvan Botteron indique encore son soutien au Conseil communal pour les dossiers à venir et le remercie pour sa gestion des comptes durant l'exercice 2009.

Au nom du Parti socialiste et libre, **Madame Judith Jean-Baptiste** est satisfaite des comptes 2009 et accepte à l'unanimité les comptes présentés par le Conseil communal avec remerciements pour son travail.

Au nom du Parti démocratique indépendant, **Monsieur Jean-Marc Robert** se réfère entièrement à ce qui vient d'être dit par Monsieur Yvan Botteron et remercie le Conseil communal.

4. Nomination du bureau du Conseil général

Monsieur le Président Yvan Monard cède la parole aux représentants des différents partis.

Au nom du Parti socialiste et libre, **Madame Christiane Rochat** propose Monsieur Didier Barth à la première vice-présidence ainsi que Madame Flavia Maire comme secrétaire-adjointe.

Au nom du Parti démocratique indépendant, **Monsieur Claude Mojon** propose Monsieur Gian Carlo Foriso comme Président et Monsieur Jean-Marc Robert comme secrétaire-adjoint.

Au nom du Parti libéral-PPN, **Monsieur Rolf Hostettler** propose Monsieur Yvan Monard en tant que 2^{ème} vice-président, Monsieur Jean-Maurice Kehrli en qualité de secrétaire et Monsieur Pascal Humbert-Droz comme questeur.

Monsieur le Président Yvan Monard constate un problème, puisqu'un seul questeur a été proposé et deux secrétaires-adjoints.

Monsieur Jean-Marc Robert échange volontiers sa place de secrétaire-adjoint avec la place de questeur.

Monsieur le Président Yvan Monard résume les propositions émises :

Président :	Monsieur Gian Carlo Frosio
1 ^{er} vice-président :	Monsieur Didier Barth
2 ^{ème} vice-président :	Monsieur Yvan Monard
Secrétaire :	Monsieur Jean-Maurice Kehrli
Secrétaire-adjointe :	Madame Flavia Maire
Questeurs :	Monsieur Pascal Humbert-Droz Monsieur Jean-Marc Robert

Ces candidatures n'amenant à aucune opposition, **Monsieur le Président Yvan Monard** déclare ce nouveau bureau élu tacitement.

Au nom du Conseil communal, **Monsieur Didier Germain** remercie Monsieur Michel Richard pour le travail qu'il a accompli durant ces nombreuses années. En avril 1962, Monsieur Michel Richard a été engagé en tant qu'apprenti à l'administration communale des Ponts-de-Martel, pour terminer son apprentissage en 1965. Il a ensuite quitté l'administration durant 2 ans pour revenir à temps partiel en 1967 pour une année. Il a finalement été nommé à 100% à l'administration le 1^{er} janvier 1968 pour terminer officiellement son activité le 20 novembre 2009. Comme convenu avec le Conseil communal, Monsieur Michel Richard était encore présent durant le mois de décembre 2009. Monsieur Didier Germain relève l'excellent travail qui a été fait ce printemps lors du transfert des tâches avec Madame Corinne Maire. Monsieur Didier Germain remercie infiniment Monsieur Michel Richard pour la peine qu'il s'est donné pour pouvoir transmettre cette comptabilité communale dans les meilleures conditions possibles. Monsieur Michel Richard sera fêté par le Conseil communal dignement en tant voulu et Monsieur Didier Germain voulait encore lui apporter un immense merci pour le travail qui a été fait tout au long de ces années et plus particulièrement durant ces derniers mois durant lesquels il n'était pas obligé de travailler.

S'adressant à Monsieur Michel Richard, **Madame Christiane Rochat** lui indique qu'il participait pour la dernière fois ce soir dans cette fonction à une séance du Conseil général. Au nom du Parti socialiste et libre, elle le remercie pour le travail accompli durant ces nombreuses années et tout ce qu'il a apporté à l'administration communale. Madame Christiane Rochat n'a délibérément pas parlé de « commune », mais « d'administration communale », car elle sait bien que sa retraite au niveau de son engagement sur le plan communal n'est pas encore là. Il a de ce fait encore beaucoup à apporter. Pour cette dernière séance, le Parti socialiste et libre avait envie de marquer le coup. Ils connaissent ses goûts pour la musique et savent également qu'il y a pleins de bons vins dans sa cave. Ils ont de ce fait choisi une autre boisson que Madame Christiane Rochat remet à Monsieur Michel Richard en lui souhaitant bon vent.

Monsieur José Chopard rappelle que débute mercredi prochain une semaine importante pour la commune : La Suisse bouge. Il s'agit d'une semaine durant laquelle on parle beaucoup des Ponts-de-Martel, ce qui est important. Monsieur José Chopard compte sur une participation massive afin

